

Interpellation présentée par le député:

M. Bernard Lescaze

Date de dépôt: 21 octobre 2004

Interpellation urgente écrite

Concernant la consultation des registres anciens du Conseil d'Etat

J'ai appris avec un grand étonnement, voire même une certaine stupéfaction qu'en date du 13 octobre dernier les lecteurs des Archives d'Etat ont été avertis, par voie de circulaire déposée sur les tables de la salle publique que, dès le 18 octobre, les Registres des Conseils de 1409 à 1750 allaient être retirés de la consultation. Seule restait possible la lecture de ces documents uniques et essentiels pour l'histoire genevoise et ceux qui l'étudient par le moyen de microfilms (et pour une quarantaine d'années, par des copies d'époque). Or il ne se trouve actuellement aux AEG que deux machines de lecture de microfilms, dont l'une n'est, me semble-t-il, pas en parfait état de fonctionnement, qui seront totalement insuffisantes pour accueillir les nombreux lecteurs qui devront impérativement les utiliser.

Cette décision est regrettable, au moment où l'histoire de Genève est l'objet d'un réjouissant essor par l'entremise des chercheurs indépendants, venus parfois de l'étranger, des nombreux étudiants qui rédigent leur mémoire sur des aspects méconnus de notre passé, ou encore des travaux de l'équipe de l'Inventaire des monuments, financés par le DAEL, qui doivent être publiés dans des délais serrés et fixés par des engagements contractuels.

Et tout ceci sans parler du délai excessivement court entre l'information des utilisateurs et l'exécution de cette décision saugrenue, du texte à la limite de la politesse de la circulaire (exemple : « Il est de notre devoir de préserver ces registres des manipulations injustifiées ! ») et de l'absence totale de concertation avec la Commission consultative des archives, l'Université voire la Société auxiliaire des archives.

Des arrangements au coup par coup semblent voir le jour pour certains utilisateurs, ils ne sont cependant pas satisfaisant et relèvent de l'établissement de privilèges. C'est pourquoi, en vue de maintenir un accès démocratique à cette source, « colonne vertébrale » de toutes les recherches en histoire de Genève, tout en prenant en compte les nécessités de conservation de ces documents primordiaux je propose qu'un crédit soit alloué par exemple sur la subvention Luterreg, triplée en 2005, afin de faire exécuter dans les meilleurs délais des copies papier tirées des microfilms. Seule cette solution permettra de ménager tout à la fois les vénérables registres et les yeux des lecteurs. Dans l'attente de cette solution, il faut que les RC réintègrent leur place dans le bâtiment de l'ancien Arsenal.